

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-160

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2023

Sommaire

DDT 86 / Prévention des Risques et Animation Territoriale

86-2023-07-17-00006 - Arrêté portant nomination des délégués territoriaux adjts de l'ANTC (1 page)

Page 3

DDT 86

86-2023-07-17-00006

Arrêté portant nomination des délégués
territoriaux adjts de l'ANTC

Arrêté n° 2023 – DDT - 345 du 17 JUIL. 2023
portant nomination des délégués territoriaux adjoints
de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
dans le département de la Vienne

Le Préfet de la Vienne

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

VU le décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne,

VU l'instruction du 15 mai 2020 de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux modalités d'intervention de l'ANCT,

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture,

Arrête

ARTICLE 1 - L'arrêté n°2021-DDT-620 en date du 30 septembre 2021 est abrogé

ARTICLE 2 - Sont nommés en qualité de délégués territoriaux adjoints de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le département de la Vienne :

- Mme Pascale PIN, secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne
- M. Benoît PRÉVOST REVOL, directeur départemental des territoires de la Vienne

ARTICLE 3 - La présente décision sera communiquée au directeur général de l'ANCT, à l'adresse interface@anct.gouv.fr.

Elle prendra effet à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la Vienne.

ARTICLE 4 - La Secrétaire Générale de la Préfecture et le directeur départemental des territoires de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet



Jean-Marie GIRIER